



# Bulletin d'Informations Municipales

Bulletin d'informations de la Municipalité de Bize-Minervois  
Responsable de la publication : Alain Fabre - Téléphone mairie : 04 68 46 10 29

N°121  
mai-juin 2015

Le Maire et son Conseil municipal souhaitent un agréable été à Bize-Minervois aux Bizoises et aux Bizois ainsi qu'aux vacanciers qui ont choisi notre beau village.

## Informations pour mieux vivre à Bize l'été et le reste de l'année (Arrêtés municipaux) :

**Surveillance de nuit** : Comme les années précédentes, un agent de "prévention et sécurité" d'une société de surveillance assurera un service de 23h à 5h :

- toutes les nuits du 3 juillet au 30 juillet,
- les vendredis, samedis et dimanches du 1<sup>er</sup> au 14 août, car le système de vidéosurveillance sera opérationnel à partir de début août.

**Baignade du village** : Des arrêtés municipaux temporaires s'appliquent au plan d'eau du village :

• **Horaires des activités de baignade** : Le plan d'eau est aménagé pour les activités de baignade du 4 juillet au 23 août 2015. De 13h30 à 19h00, tous les jours, il est surveillé par un nageur-sauveteur. La baignade y est interdite en dehors de ces horaires.

• **Interdiction des chiens** : Du 1<sup>er</sup> juillet au 15 septembre ; le lieu de baignade, ses abords et le passage piétonnier submersible sont interdits aux chiens même accompagnés et tenus en laisse.

• **Interdiction des deux roues** : Du 1<sup>er</sup> juillet au 15 septembre, l'accès du passage piétonnier submersible est interdit aux véhicules à deux roues.

**Les boissons alcoolisées** : Par arrêté municipal, la consommation de boissons alcoolisées est interdite, toute l'année, sur la voie publique et dans les lieux accessibles au public à l'exception :

- des terrasses de cafés et de restaurants,
- des lieux où exceptionnellement une autorisation temporaire de consommation a été délivrée à l'occasion de certaines manifestations festives (carnaval, fête de l'olivier...).

**Le bruit** : Toute l'année, les bruits gênants provoqués sur la voie publique et les espaces publics ou y parvenant depuis des lieux privés, sont interdits. Cette interdiction vise les cris, les chants, les appareils de diffusion sonore, les pétards, les bruits provenant des établissements ouverts au public et de leurs terrasses ; elle vise également entre 21 heures et 6 heures, les bruits émis dans le cadre d'activités professionnelles par les outils ou appareils de quelque nature qu'ils soient (arrêté préfectoral du 3-7-2000).

**Interdiction de circulation et de stationnement** : Des interdictions de circulation et de stationnement s'appliqueront dans certaines rues du village lors de la fête de l'Olivier les 18 et 19 juillet. La liste des rues concernées sera affichée à la porte de la mairie.

## Autocars du Grand Narbonne

**Horaires d'été : du 4 juillet au 30 août**, les circulations sont modifiées. Un guide reprenant tous les trajets urbains de Narbonne et les lignes desservant les communes est à disposition du public à la mairie. Pour la ligne Bize-Narbonne et retour, les principaux changements concernent :

- Un autocar pour Narbonne partant de Bize à 18h04 tous les jours sauf les dimanches et fêtes.
- Des autocars permettant un aller-retour de Bize aux plages avec correspondances à Narbonne tous les jours y compris les dimanches et fêtes : départ de Bize 13h04, retour, arrivée à 20h04. **Tarif : 1 euro chaque trajet.**

## Transports scolaires

Les élèves du collège Marcelin-Albert de Saint-Nazaire et ceux des lycées de Narbonne peuvent bénéficier de cartes d'abonnement spécifiques.

Dossier à récupérer sur [www.citibus.fr](http://www.citibus.fr)

• Pour le collège Marcelin-Albert : dossier à retourner au Grand Narbonne avant le 31 juillet ou à la permanence spéciale du Grand Narbonne à Ginestas, route de Mirepeisset, du 17 au 28 août.

• Pour les lycées de Narbonne : s'adresser à partir du 17 août à la permanence du Grand Narbonne route de Mirepeisset à Ginestas, ou à la Citiboutique, Hôtel du Grand Narbonne, 12 bd Mistral à Narbonne.

## LES RISQUES DE L'ÉTÉ

**Risques d'incendies** : la forêt méditerranéenne est un joyau de la nature que nous devons protéger. Malheureusement chaque été il est à déplorer des incendies dus à l'imprudence (dans 60% des cas) qui auraient pu être évités. Tous les citoyens doivent être acteurs de la prévention des incendies.

**Risques de noyade** : se baigner peut s'avérer dangereux ; aussi convient-il de respecter les interdictions de baignades et les conseils de prudence, de toujours surveiller les enfants pendant leur baignade, d'équiper les piscines des dispositifs de protection conformes obligatoires.

## Les crottes de nos amis les chiens

Des petits sacs poubelle prévus pour ramasser les déjections laissées par les chiens sur la voie publique sont disponibles gratuitement à la mairie. Après usage, jetez les sacs dans les containers à ordures ou dans les corbeilles disposées en divers points du village.

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCES DES 11 MAI ET 15 JUIN 2015,  
PRINCIPALES DÉCISIONS PRISES :

**INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES :** Dans le cadre d'un schéma départemental prévoyant l'installation de 150 bornes de recharge, la commune de Bize a passé une convention avec le Syndicat Audois d'Énergies (SYADEN) pour l'installation et l'exploitation d'une borne de recharge avec deux prises : une prise délivrera une charge dite "accélérée", l'autre une charge dite "normale".

Les principales dispositions concernant cet équipement sont les suivantes :

- Gestion par le SYADEN,
- Mise en service prévue en 2016,
- Coût : environ 11 000€ dont 2200€ à la charge de la commune pour l'installation, plus 200€ par an,
- La recharge est possible pour tous les véhicules électriques ou à moteur hybride, ainsi que les vélos à assistance électrique,
- Le mode de paiement par les utilisateurs est en cours de définition.

Cette borne sera installée devant l'ancienne gare.

**DÉBROUSSAILLEMENT ET COUPE DE BOIS ROUTE DE MONTOLIERS :** Dans le cadre de la lutte contre les incendies, sur demande de la commune, l'Office National de la Forêt fera procéder au débroussaillage et à une coupe de bois sur une parcelle communale de 0,8ha longeant la route de Montouliers.

**VENTE D'UN DÉLAISSÉ DE LA RUE DE LA CAVE COOPÉRATIVE :** À la suite de la modification du tracé de la rue de la Cave coopérative, côté place de la Gare, un délaissé de 375m<sup>2</sup> de cette rue sera vendu pour 3600€ à la famille Rieux, propriétaire d'une maison limitrophe.

**DÉCISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET DE LA COMMUNE :** Afin de réaliser certains travaux, la section d'investissement est abondée de :

- Décision modificative n° 1 : 16 000€ :  
→ 13 000€ pour neutraliser un ancien forage de recherche d'eau carbo-gazeuse au lieu-dit Les Aires,

chemin de St-Michel,  
→ 3000€ pour des travaux à l'église (*réparation de la voûte et amélioration de l'aération*). L'église est désormais ouverte au public et au culte.

- Décision modificative n° 2 : 5000€ pour divers travaux de ferronnerie (*portillon du jardin de la mairie, jardinières place Pelofi, barrières limitant l'accès des deux roues à la passerelle de la baignade*).

**DON À AUDE SOLIDARITÉ POUR LE NÉPAL :** À la suite d'un appel à dons en faveur du Népal de l'association Aude Solidarité (*association proche du Conseil départemental*), un don de 560€ sera effectué.

**SURVEILLANCE DE LA BAIGNADE DU VILLAGE :** De même que les années précédentes, une convention sera passée avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) pour la mise à disposition d'un nageur-sauveteur pour la surveillance de la baignade du village du 4 juillet au 23 août, tous les jours de 13h 30 à 19h. Pendant cette période, en dehors de cet horaire, la baignade est interdite dans ce plan d'eau. Coût pour la commune : 3060€.

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA SONORISATION :** En vue du remplacement et de l'extension de la sonorisation du village, une subvention est demandée au sénateur Roland Courteau sur sa réserve parlementaire. Coût du projet : 20 800€ HT.

**ACHAT D'UN GILET PARE-BALLES :** Dans le cadre de la défense contre le terrorisme, le gouvernement recommande de doter d'un gilet pare-balles les personnels en uniforme assimilables à la police. Cet équipement d'un coût de 545€ est subventionné à 50% par l'État.

**ADHÉSION À L'OPÉRATION DISCOBUS :** Afin de participer à la prévention des accidents de la route liés à l'abus d'alcool et à l'utilisation de drogues, un service gratuit d'autocar, comme en 2014, est mis en place par le Grand Narbonne les samedis et dimanches matin du 11 juillet au 30 août pour assurer le retour dans les villages depuis les discothèques de Saint-Pierre-la-Mer, Narbonne-Plage et Gruissan. La commune de Bize adhèrera à cette opération.

Coût pour la commune : 500€.

Horaires de départ des discothèques : 4h 30 à 4h 50.

### La canicule (voir prospectus joint)

*Il y a canicule et donc danger pour la santé lorsque :*

- la température de la journée est égale ou supérieure à 35°,
- la température de la nuit est égale ou supérieure à 22°,
- cette situation dure depuis au moins trois jours.

Les "plans canicule" sont déclenchés par les préfetures. La canicule peut mettre en danger la santé des personnes les plus sensibles : personnes âgées de plus de 60 ans, handicapés, femmes enceintes. Ces personnes, lorsqu'elles vivent **isolées**, sont invitées à se faire inscrire en mairie. Elles feront l'objet de contacts des services communaux lors des déclenchements de "plans canicule" et plus tard, éventuellement l'hiver, lors des déclenchements de "plans grand froid".

### Accueil des jeunes par le CIAS

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du canton, organise des accueils pour les jeunes de 14 à 17 ans, du 6 au 29 juillet, à Ginestas, Sallèles et Saint-Marcel.

Une vingtaine d'activités est proposée. Un dépliant à ce sujet est disponible à la mairie. La participation financière est en fonction des activités choisies.

Renseignements : CIAS du Sud Minervois, 1 route de Mirepeisset à Ginestas - 04 68 46 12 20

### Maison du travail saisonnier

Les communautés d'agglomérations "Le Grand Narbonne" et "Béziers Méditerranée" ont créé la "Maison du travail saisonnier" qui intervient sur les territoires des deux communautés.

Cet organisme est à la disposition des chefs d'entreprises et des demandeurs d'emploi.

Tél. 07 87 63 07 16 - Mail : [contact@atoutsaison.com](mailto:contact@atoutsaison.com)

### Baignade à Cabezac

Les plongeurs dans la rivière depuis le haut du pont de Cabezac sont strictement interdits.

Des inconscients se sont déjà grièvement blessés.